Numéro 161
Mercredi
11 juin 1980

Prix : 1 F

12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Dom-Tom : pour des Assemblées régionales élues • Une conférence en faveur des Juifs d'Urss • Un an après les élections européennes • Offices Hlm : la grève des loyers est dangereuse • Danger pour les femmes : l'ordinateur • Les enquêtes publiques sur le nucléaire sont inadaptées • Sports : responsabiliser les activités de plein air • Chatelet : l'opérette chiraquienne

La loi Peyrefitte à l'Assemblée
Attention, danger !

Le Premier ministre se montre très sûr de lui : il n'aura pas besoin de recourir à la question de confiance pour imposer à l'Assemblée nationale la loi Peyrefitte. C'est ce qu'il a dit à *R.m.c.* Il doit avoir quelques raisons pour être aussi péremptoire. A moins qu'il ne se trompe... Ce qui lui est déjà arrivé.

Du côté de l'U.d.f, évidemment pas de surprise : la troupe giscardienne votera le projet du Garde des Sceaux R.p.r. Au R.p.r en revanche, on trouve que ce ministre est devenu un peu trop giscardien. Le maire de Paris, pour sa part, a fait connaître son opposition au projet. On verra ainsi si le groupe parlementaire chiraquien est aussi chiraquien que ça.

Raymond Barre n'a pas l'air de s'en inquiéter vraiment. Aussi il découvre soudain les vertus du système parlementaire. N'a-t-il pas dit en effet : «Ce qui m'intéresse, c'est l'avis des Assemblées. Ce sont les députés et les sénateurs qui font la loi. Pas les organismes corporatifs».

Les vieilles ficelles

Il est vrai que, vu l'accueil réservé à cette réforme du code pénal par tous les corps judiciaires, il ne peut que désavouer les magistrats et les avocats qui le désavouent avec un si bel ensemble. Du coup, il se ressert d'une vieille ficelle en opposant les métiers de justice à la justice et aux justiciables. Les hommes de loi n'ont pas à s'occuper de cette loi là. Sauf bien sûr le quarteron de ceux qui l'ont écrite et la poignée des autres qui la soutienne.

Il n'y a pas longtemps, Raymond Barre employait la même astuce à l'égard de l'institution parlementaire en développant la théorie de la coupure entre le pays légal et le pays réel. C'est toujours au fond la même rengaine : seul l'exécutif a vocation, compétence et droit d'exprimer la volonté du peuple. Si les élus sont prêts à approuver, on leur demande d'approuver. S'ils n'y

Si les élus sont prêts à approuver, on leur demande d'approuver. S'ils n'y sont pas prêts, on se passe d'eux. En dépit de l'assurance affichée par M. Barre, on ne sait pas encore dans lequel de ces deux cas de figure on va se trouver au cours et à l'issue de la discussion qui doit commencer mercredi après-midi au Palais Bourbon.

Le scrutin sur l'exception d'irrecevabilité défendue par les socialistes, donnera dès l'entrée une première indication. Quant à la discussion des amendements, elle servira surtout de prétexte.

M. Peyrefitte ayant eu la grâce d'accepter en commission un certain nombre de modifications à son texte, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, ne manquera pas de tirer avantage à la tribune de ce geste forcé, en le présentant comme preuve de libéralisme et marque d'égard pour le Parlement. Donnant ainsi un alibi aux députés de droite opposés à ce projet pour le voter quand même.

Quant aux socialistes, quelles que soient les modifications apportées au cours du débat, ils le combattront jusqu'au bout. On n'améliore pas une loi aussi dangereuse que celle-là. On la repousse. Même éliminées quelques-unes des dispositions les plus graves qu'elle comporte, il resterait encore l'essentiel : l'esprit, les intentions et la volonté qui l'animent.

G.F.

~~l'essentiel : l'esprit, les intentions et la volonté qui l'animent~~.

Georges Fillioud

Les affaires à la Monory
La liberté des jeux vaut bien un macaron

Opération trompe l'œil, pour ne pas dire trompe-couillon : entouré des dirigeants des organisations professionnelles du commerce - Conseil national du commerce et Confédération générale des P.m.e - Monory a donné hier le coup d'envoi d'une grande campagne en direction des consommateurs.

De quoi s'agit-il ? Les commerçants qui le voudront bien vont afficher sur leur vitrine un petit macaron - imprimé par le ministère - comportant une fleur tricolore au centre de laquelle on lit «Engagement du commerce : j'adhère».

Ce qui signifie, en clair que les intéressés promettent d'appliquer les termes d'un accord conclu en décembre dernier entre Monory et les représentants du commerce.

La lecture du document est édifiante. Les organisations signataires s'engagent d'abord à rappeler périodiquement à leurs adhérents les obligations que leur impose la règlementation en vigueur. Formidable progrès ! Faute d'appliquer la loi, les commerçants en seront au moins informés. Ensuite le commerce va aller au-delà dans deux directions : l'information et la protection des consommateurs.

Ainsi le rabais consistant à reprendre un appareil usagé sera indiqué en pourcentage de l'appareil neuf. Le prix des éléments annexes sera indiqué en clair. «Progressivement» (sic), les prix seront indiqués par unité de mesure (kilo, litre, m², selon les cas). L'existence du délai de sept jours concernant le crédit sera rappelé par affiches...

Côté protection, les commerçants promettent de limiter les acomptes à 20 % du prix et de les rembourser en cas de non respect du délai de livraison : les possibilités d'échange ou de remboursement des produits défectueux ou non conformes à la commande seront «améliorées» (sic), les clauses abusives seront proscrites ; le recours à la «Boîte postale 5000» sera reconnu en cas de litige.

On reste ébahi de stupeur devant tant d'audace ! Car tous ces engagements paraissent aller tellement de soi qu'on est stupéfait qu'il faille un accord spécial pour les faire respecter. Surtout compte tenu de leur côté souvent approximatif.

(suite page 4)

Election régionales italiennes

Télégramme à Bettino Craxi

Au nom du Parti socialiste français je vous transmets nos plus vives félicitations pour le succès que vous venez de remporter aux élections régionales. Celui-ci confirme l'attachement croissant des travaux européens aux idées du socialisme.

Lionel Jospin

épingle

«Nous ne sommes pas comme les autres et nous en sommes fiers».

Charles Fiterman, à la fête d'«Avant-garde».

POSITION

Parlement Européen : premier anniversaire

Repenser les objectifs et les moyens

par Claude Estier

Député au Parlement Européen

La première élection au suffrage universel du Parlement européen, le 10 juin 1979, devait constituer une étape importante dans la construction européenne soumise depuis vingt ans aux aléas les plus divers.

Force est de constater, un an après, que la réalité est loin de correspondre aux espoirs exprimés alors par les partisans de cette construction : l'Europe est aujourd'hui en crise, une crise grave parce que structurelle et non simplement conjoncturelle comme le croient certains.

Le récent accord de Bruxelles par lequel les neuf pays membres ont signé un compromis sur le double problème des prix agricoles pour 1980 et de la contribution britannique au budget communautaire n'apporte à cette crise aucune solution véritable. Il n'est qu'une façon de renvoyer la difficulté à plus tard et de la rendre encore plus lourde puisque, en fin de compte, on a cédé aux exigences du pays considéré comme le plus mauvais partenaire communautaire. Ce qui n'est certainement pas la meilleure voie pour sortir la communauté elle-même de la paralysie dans laquelle elle s'enfonce, faute d'avoir su ou voulu aborder à temps des problèmes qui ne sont pourtant pas nouveaux (poids excessif de la politique agricole, inexistence d'autres politiques communautaires notamment au plan social ou régional, violation par tel ou tel membre des règles de solidarité financière, etc...).

Le gouvernement français, il faut le dire, porte une large part de responsabilité dans ce laxisme dont Mme Thatcher a su mieux tirer profit que Valéry Giscard d'Estaing. Et ce n'est pas la médiocre diversion électoraliste à laquelle se livre celui-ci en disant non à l'Espagne et au Portugal parce qu'il n'a pas été capable de dire non à la Grande-Bretagne, qui grandira la France aux yeux de l'Europe.

Victime d'un règlement

Le Parlement européen, dont c'était hier le premier anniversaire, a-t-il joué dans cette affaire tout le rôle que l'on pouvait attendre de lui ? La réponse ne saurait être entièrement affirmative.

La nouvelle Assemblée de Strasbourg, deux fois plus nombreuse, victime d'un règlement mal adapté à des membres issus d'une élection directe, s'est trop souvent enlisée dans des débats de procédure peu susceptibles d'intéresser l'opinion. Mais elle s'est aussi efforcée d'aborder des problèmes cruciaux pour l'Europe - celui de l'emploi, celui de l'énergie, etc... - et si l'on peut considérer la méthode par laquelle en décembre, elle a rejeté le budget communautaire du moins a-t-elle voulu par ce vote, sur le seul terrain où elle dispose de pouvoir réels, exprimer le sentiment qu'il convient de repenser de fond en comble les objectifs et les moyens de la construction européenne. Il est grave que les gouvernements n'en aient tenu compte.

Dans cet effot de rénovation et de proposition, le Groupe socialiste européen, le plus nombreux et le plus «multinational» de l'Assemblée, a pris une part active et souvent déterminante. Les débats au sein de ce groupe, la franchise qui s'y exprime, la meilleure connaissance réciproque qu'ils entraînent ont permis un sensible rapprochement entre les partis socialistes et sociaux-démocrates européens sans qu'aucun d'entre-eux n'abdique pour autant la liberté d'expression et de suffrage dont les socialistes français ont d'ailleurs plusieurs fois fait usage.

S'il faut à l'occasion d'un anniversaire, dresser un bilan, cet aspect-là est sans doute, pour nous, le plus positif.

Situation des Juifs d'U.r.s.s

Les résolutions des parlementaires européens

A l'initiative du Groupe parlementaire socialiste France-Israël, présidé par Jean Poperen et Robert Pontillon, la conférence européenne des parlementaires sur la situation des juifs en Union soviétique s'est réunie, à Paris, le 6 juin 1980. Elle a reuni des députés et sénateurs de 14 pays.

Des rapports détaillés sur les problèmes majeurs dus à la situation actuelle des juifs en Union soviétique, ont été suivis d'échanges de points de vue et de délibération. Les participants ont finalement adopté les résolutions suivantes :

— La conférence a pris connaissance avec une profonde inquiétude des nouvelles mesures de restriction imposées au mouvement de migration des juifs d'U.r.s.s, entraînant une réduction importante du nombre des visas de sortie accordés par les autorités soviétiques.

— La conférence demande aux autorités soviétiques de tenir le problème juif et en particulier le problème de l'immigration à l'écart de toutes les tensions internationales et de contribuer aussi au rétablissement de cette confiance sans laquelle il n'y aura pas de progrès réel de la détente.

— La conférence de Paris appelle l'attention du gouvernement soviétique sur les conditions particulièrement tragiques faites aux «réfuznik» parmi lesquelles plusieurs familles attendent depuis plus de dix ans et lui demandent de mettre un terme à cette situation en leur permettant de quitter librement l'U.r.s.s.

— La conférence appelle l'Union soviétique à libérer les prisonniers de conscience juifs, les prisonneirs de Sion, dont le seul crime a été de vouloir émigrer en Israël.

— La conférence s'élève vigoureusement contre la campagne anti-sémite lancée en Union soviétique, qu'elle juge incompréhensible et inacceptable et demande aux autorités soviétiques de prendre des mesures en vue d'y mettre un terme.

— La conférence s'adresse au Soviet suprême pour qu'il intervienne auprès des autorités compétentes, en vue de trouver des solutions conformes aux problèmes soulevés ci-dessus par la conférence.

— Les délégués ayant pris part aux délibérations de la conférence s'engagent à soulever le problème des juifs d'Union soviétique devant les parlements nationaux respectifs.

— La conférence lance un appel aux parlements nationaux d'Europe pour qu'ils interviennent auprès de leurs gouvernements respectifs et fassent connaître le problèmes des Juifs en Union soviétique à l'opinion pulique de leur pays.

— La conférence exprime sa reconnaissance au Conseil de l'Europe pour l'intérêt qu'il porte à la situation des Juifs en Union soviétique et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

— La conférence saisit cette occasion pour lancer un appel au Parlement européen afin qu'il se saisisse également de ce problème et lui accorde toute l'attention qu'il mérite.

La conférence de Paris a plus particulièrement adopté cinq décisions importantes :

1. Dans le cadre de la Défense des Droits de l'Homme et du droit des minorités culturelles et éthniques, la conférence de Paris décide l'organisation d'une campagne d'opinion pour que la question de la situation des Juifs en Union soviétique soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence de Madrid. Les participants à la conférence de Paris interviendront en ce sens auprès de leurs parlements et de leurs gouvernements respectifs. En conséquence une Délégation de la conférence de Paris se rendra à la conférence de Madrid et demandera à être entendu par cette instance internationale.

2. La conférence décide d'envoyer une Délégation en Union soviétique pour examiner sur place la situation. Il serait souhaitable que la délégation puisse rencontrer des «réfuznik» et prenne contact avec les autorités. Une Commission sera chargée de la mise en œuvre de cette décision.

3. La conférence de Paris recommande un élargissement de l'effort en faveur des «réfuznik» d'Union soviétique et souhaite en particulier que les parlements nationaux d'Europe entreprennent eux-mêmes ce parrainage.

4. La conférence de Paris lance un appel à l'U.n.e.s.c.o pour qu'elle engage des efforts résolus afin d'assurer la survie de la culture juive et du droit à l'enseignement de l'hébreu en Union soviétique.

5. La conférence de Paris décide enfin la création d'un Comité européen permanent qui sera chargé de coordonner les efforts futurs des parlementaires européens en faveur des Juifs en Union soviétique.

Riposte est votre journal
parlez-en autour de vous
abonnez-vous
faites abonner les militants.

Nucléaire

Affolement et mépris des pouvoirs publics

Le projet de création d'un deuxième centre de stockage des déchets radioactifs à Saint-Briest-la-Prugne (commune au Nord du département de la Loire) est entré dans sa phase officielle puisque l'enquête locale a commencé le 19 mai pour se terminer le 13 juin.

La population et les élus se sont immédiatement soulevés contre ce projet par la création notamment du Comité de sauvegarde et de promotion de la montagne bourbonnaise et des Bois noirs, regroupant sur trois arrondissements (Roanne, Vichy et Thiers) les élus, les responsables économiques et sociaux et les Comités de défense contre le projet. Ce comité n'a pas seulement vocation à regrouper tous ceux qui s'élèvent contre le projet, mais aussi de travailler en commun pour faire des propositions économiques afin de relancer cette région.

La première question que l'on peut se poser c'est la réversibilité du projet. A quoi sert de nous faire discuter d'un projet si tout est déjà décidé ?

Pourquoi ne pas, comme cela était possible, adopter la procédure de déclaration d'utilité pour reconnaître justement officiellement l'utilité publique du dit projet ? Les pouvoirs publics se sont contentés de la simple enquête locale. Au niveau de l'information on ne peut que s'élever contre l'attitude qui consiste à ne dispenser à la sauvette qu'une information artificielle, floue et souvent contradictoire et inexacte.

Pourquoi ne pas accepter d'examiner d'autres solutions économiques pour un canton qui perd peu à peu ses forces vives ? Est-il admissible que l'on cherche à imposer la réalisation d'un projet par l'asphyxie économique ? Sans parler de la question essentielle que pose le projet (les conséquences de la politique du tout nucléaire) qui nous conduit maintenant à ne plus savoir où mettre les déchets qui en résultent et à prendre des risques technologiques que nous ne pouvons accepter.

Il apparaît de manière claire, qu'une fois encore, le débat sur le nucléaire ne peut-être tenu dans le cadre des procédures d'enquête publique, par ailleurs inadaptées à l'importance de tels projets. Ces derniers doivent être débattus, discutés et votés au Parlement, portés ensuite devant les Assemblées régionales, départementales, locales.

Jean Auroux
député-maire de Roanne

Le week-end du Premier secrétaire

Samedi 14 juin
Comité Directeur
101, rue de l'Université, Paris 7e

Dimanche 15 juin
Fête de la Rose
12 h 30 à Evreux
15 h à St-Paulais (Dordogne)
18 h à Carcassonne

Après les «journées de la mer», le P.s poursuit son effort

Demain jeudi, deux rendez-vous importants feront suite aux Journées de la mer que le P.s a tenues à Boulogne-sur-mer les 31 mai et 1er juin dernier.

A Oslo, lors du Bureau de l'Internationale socialiste, les socialistes français vont demander que celle-ci organise à l'automne une conférence internationale sur la mer, à Paris. Parmi les sujets abordés : la conférence de la mer, les pavillons de complaisance, la pollution, le trafic maritime, etc...

A Bruxelles, les commissaires européens recevront les représentants de la commission mer du P.s afin d'étudier les mesures à envisager sur le plan communautaire pour répondre aux problèmes de pollution maritime notamment en Manche.

Sport : responsabilité et répression

Mardi à 17 h 30, à la salle de conférence du Foyer International d'Athlètes de Paris (30, rue Casanis), les Fédérations sportives et les principales Associations nationales de Jeunesse et d'Education populaire qui assurent la promotion des activités physiques et sportives de plein air, tenaient une Conférence de presse.

Leur but était d'une part, de rappeler la valeur et la dimension des activités de plein air, alliant le jeu sportif et le sentiment d'une liberté exercée dans un espace naturel ; et d'autre part d'exprimer leur inquiétude devant l'évolution jurisprudentielle relative aux risques et accidents qu'elles peuvent connaitre.

Là encore, c'est le fameux choix entre la prévention et la répression qui est en cause.

On n'empêchera pas les amoureux de la mer, de la montagne, des gouffres ou des rivières de prendre certains risques pour vivre une part d'aventure, en recherchant partout un responsable juridique susceptible de porter le chapeau de ces risques, la recherche de la faute et la sanction pénale.

Par contre, par une éducation véritable, en apprenant aux citoyens à vivre en toute responsabilité leurs actes physiques, à mieux appréhender les risques, à connaître les règles de prudence élémentaire, on peut réunir les conditions d'une véritable sécurité.

Les activités physiques et sportives de plein air n'ont pas besoin de réglementation tatillonne, elles ont besoin de responsabilisation et de liberté. C'est une des choses que le Parti socialiste veut dire dans la proposition de loi relative au développement démocratique du sport, qui sera déposée dans les semaines qui viennent sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Jean Glavany
Rapporteur spécial aux Sports

DEFENSE DU DROIT DE GREVE Unité d'action à E.d.f-G.d.f

Depuis plusieurs mois à E.d.f-G.d.f comme dans d'autres secteurs, le gouvernement veut réglementer, voire interdire le droit de grève dans les entreprises publiques et nationalisées. Déjà, à la centrale de Nantes-Chauvire, il avait fait infligé des blâmes aux travailleurs pour une grève avec intervention sur la production de la centrale.

Le 12 juin, doit être examiné au Sénat un projet de loi sur la sécurité des centrales nucléaires. Le gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale (U.d.f-R.p.r) veulent faire passer un amendement prévoyant l'interdiction d'intervention du personnel sans l'accord des directions. Cela conduit à la suppression du droit de grève dans ces centrales.

En cas de manquement à ce règlement, l'agent serait licencié, sans possibilité de défense en commission paritaire. La réaction des gaziers et des électriciens est très vive. Les fédérations C.g.t - C.f.d.t lancent un mot d'ordre de grève avec des baisses de charge le 11 au soir (– 15 %) et la mise au minimum technique des centrales pour le 12 juin dès 7 heures du matin. La Fédération F.o quoiqu'opposée à la baisse de production appelle, elle aussi, à la grève pour le même jour.

Plusieurs luttes unitaires sur les acquis sociaux (loi Tranchant et Berger) et le démantèlement du secteur public notamment à Rouen, avec un important soutien national ont déjà été menées. Les gaziers et électriciens avec l'appui et la participation des socialistes ne laisseront pas passer une remise en cause fondamentale de leurs statuts et des droits prévus dans la constitution. Ces tentatives de restriction des libertés E.d.f-G.d.f s'inscrit dans une politique générale illustrée en particulier, par l'unique projet «Sécurité-Liberté» de Peyrefitte.

(Communiqué du G.s.e E.d.f-G.d.f)

François Ceyrac vient d'avoir une idée : puisque les employés de l'E.d.f-G.d.f s'obstinent à revendiquer et puisqu'on ne peut - pas encore - les en empêcher, on les punira par ailleurs. Par exemple, en réformant (devinez dans quel sens) le statut du C.c.a.s, organisme qui a la charge des œuvres sociales d'E.d.f-G.d.f et reçoit chaque année une somme équivalente à 1 % du chiffre d'affaires des deux sociétés nationales (soit environ 5 000 F par salarié).

Papa fait grève, plus de colo pour les enfants ! Qui osera dire, après ça, que le patronat français est à cours d'imagination ?

QUESTION ECRITE

de Philippe MACHEFER

sur les graves inconvénients qui risquent de résulter dans le secteur cardiologie de l'application, sans discernement, de la réforme des études médicales votée en juillet 1979.

La quasi-disparition des internes des services de cardiologie des centres hospitaliers généraux pose d'insolubles problèmes de fonctionnement en particulier en ce qui concerne les gardes.

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

A l'Assemblée Nationale : débat sur les D.o.m-T.o.m

Contrer la politique frileuse de Dijoud

Vigoureuses propositions socialistes, hier à l'Assemblée nationale, en réponse à la communication de Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, sur les territoires et départements d'outre-mer (D.o.m-T.o.m). Les trois intervenants du Groupe socialiste étaient Paul Quilès, Joseph Franceschi, délégué aux D.o.m-T.o.m, et Alain Vivien.

Le ministre a tenté de masquer les problèmes notamment vis-à-vis du R.p.r et a annoncé la poursuite de la politique gouvernementale : assimilation et intégration.

Dans sa réponse, Alain Vivien (P.s, Seine-et-Marne) a rappelé la position du P.s. Il faut rompre le système départementaliste de 1946 sur lequel s'est alignée la politique giscardienne sans tenir compte des spécificités locales, ethniques et culturelles. Il devait également rappeler que les socialistes n'ont jamais manqué d'apporter leur concours aux départements et territoires et d'exiger que, dans la mesure où les D.o.m-T.o.m appartiennent à la République, les lois votées par le Parlement leur soient immédiatement appliquées.

Par la voix du député de Seine-et-Marne, le P.s a enfin demandé qu'au lieu de déterminer le sort de ces régions à Paris, on renforce le pouvoir des élus locaux. Il faut que soient élues des Assemblées régionales, qu'elles disposent des pouvoirs actuellement conférés aux Préfets, et que, sans que Paris préjuge des choix, chaque assemblée puisse définir ses liens institutionnels avec la France. En effet, selon les cas, il faut envisager des statuts allant de l'assimilation totale (comme Saint-Pierre et Miquelon, qui ne dispose d'aucun particularisme historique) jusqu'à l'indépendance totale. Entre les deux, toutes les formules sont possibles et surtout évolutives.

Alain Vivien, enfin, devait demander à nos partenaires des D.o.m-T.o.m qu'ils assument leurs responsabilités afin que cesse l'habitude de la main tendue qui donne la pénible impression de départements «entretenus».

Après le Congrès des Offices H.l.m

Le danger d'une grève des loyers

D'Ornano a clôturé, le 9 juin, le Congrès national des offices H.l.m, en cédant un peu devant les revendications des congressistes, puisqu'il a annoncé que l'allocation logement - perçue par trois millions de familles - serait revalorisée de 18 %.

Mais le ministre du Cadre de vie n'a pas reculé d'un pas sur le problème du conventionnement, pierre angulaire de la réforme du logement. A noter, cependant, que l'Assemblée nationale a voté l'amendement Quilès-Wagner la dispensant du conventionnement si des travaux concernant les économies d'énergie ont été réalisés. Ce texte devrait être débattu au Sénat dans une dizaine de jours. «Le ministre n'a pas répondu aux questions de fond, dit Jean Auroux, et sa politique vise toujours à faire entrer le logement social dans l'économie du marché».

Face aux usagers qui ont menacé de faire une grève des loyers et la politique gouvernementale, les constructeurs sociaux n'ont pas la partie facile, même si l'Union des offices H.l.m n'a pas été remise en cause, notamment par les communistes : «Mais il faut trouver d'autres actions que la grève des loyers, dit Jean Auroux, car cette grève même si elle a l'avantage spectaculaire, pénaliserait aussi les offices (de gauche) qui ont fait l'effort de ne pas augmenter les loyers et ne gênerait pas du tout le gouvernement puisque, si elle se généralisait elle entraînerait la disparition de l'institution H.l.m.

Il ne faut pas se tromper d'adversaire».

Quand l'ordinateur s'avance, les femmes reculent...

La Commission des Communautés européennes vient de tenir à Manchester une Conférence réunissant des représentants des 9 pays membres afin de dégager les grandes lignes d'un «nouveau Projet européen pour les femmes».

En fait, il s'agissait surtout de vérifier l'état de l'application des Directives communautaires dans les pays membres en matière d'égalité d'emploi et de traitement entre hommes et femmes.

Le constat n'est pas brillant.

Sans doute dans la plupart des pays membres les législations se sont mises en harmonie avec les lois communautaires mais dans les faits peu de choses ont changé.

— Les écarts de salaires entre hommes et femmes atteignent jusqu'à 37 %.

— L'inégalité devant la formation, la promotion demeure.

— Le développement du travail à temps partiel ou à mi-temps, les systèmes de fiscalité et de sécurité sociale assurent la perennité du caractère secondaire de l'emploi des femmes.

— Les participants à la Conférence ont insisté sur la nécessité de réduire définitivement ce second marché de l'emploi dans lequel les femmes sont repoussées.

Mais on a aussi longuement évoqué à cette Conférence un nouveau danger pour l'emploi des femmes : l'arrivée de l'ordinateur dans les usines et les bureaux.

En effet les technologies nouvelles affectent en premier lieu les emplois de bureau, les postes de gestionnaires et les services de ventes où les femmes sont les plus nombreuses.

Ainsi, plus de 2/3 des femmes possédant une activité rémunérée sont directement menacées de perdre leur emploi.

Le Châtelet va rouvrir ses portes

Un budget d'opérettes

Le 15 juillet, les travaux seront terminés au théâtre du Châtelet qui deviendra le Théâtre musical de Paris, entièrement subventionné par la ville. Cette salle de 2.500 places, une des plus grandes de la capitale accueillera opérettes, opéras, concerts et fêtera dignement le centenaire d'Offenbach, à la rentrée.

Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'art lyrique si cette opération - qui a coûté trente et un millions aux contribuables parisiens et dont on ignore le coût de fonctionnement - faisait partie d'une politique d'ensemble de la culture, à Paris. Mais, affirment les élus socialistes de l'Hôtel de Ville, il s'agit seulement d'une opération de prestige (à comparer dans le domaine des sports à celle du nouveau Vel d'Hiv' de Bercy), qui permet à Chirac de faire concurrence aux établissements d'état. Au détriment du reste.

Au nom de la rigueur

Les élus socialistes ont des arguments à l'appui de leur affirmation. En effet, un budget de quinze millions, dont la moitié payée par le concessionnaire du théâtre avait été accordée avant l'arrivée de Chirac par l'ancien Conseil de Paris pour la réfection du Châtelet. Mais à aucun moment le Conseil, dont La Malène maintenant Premier adjoint chargé des finances était déjà le rapporteur du budget, n'avait voulu subventionner le théâtre. Au nom de la rigueur budgétaire.

Mais pour Chirac même la rigueur budgétaire ne fait pas le poids quand il s'agit de concurrencer le Palais Garnier ou la salle Favart !

Liberté des prix

(suite de la première page)

Une grande campagne de publicité lancée par le Conseil national du commerce va maintenant prendre le relais des propos lénifiants tenus hier par Monory. Attention aux yeux et aux oreilles ! Le plus extraordinaire est que ces fabuleux engagements constituent, en fait, la contrepartie à la libération des marges intervenue en janvier. On ne saurait imaginer plus magnifique marché de dupes.

Mais il est vrai qu'en matière de commerce Monory est un orfèvre lui qui dirige au mieux ses petites affaires de Loudun. A ce propos un petit conseil au ministre. La hausse des prix des produits pétroliers est pour bientôt.

Il est presques temps de faire arriver à Loudun le fameux train-citerne qui lui permet de jouer à saute-mouton avec les hausses. Mais soyons sûr que Monory y a déjà pensé. Ce ne sont pas les consommateurs de fuel de Loudun ou ses malheureux concurrents locaux - moins bien informés - qui nous démentiront.